Bordereau attestant l'exactitude des informations - PERPIGNAN - 6601 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 08/12/2025 - B2025/015703 - 2017 B 00299 - 828 009 241 - ABC REMORQUAGE

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① BILAN SIMPLIFIE

DGFiP N° 2033-A-SD2025

Désignation de l'entreprise : SAS ABC REMORQUAGE — 12 avenue de l'Aérodrome — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 66240 ST ESTEVE

SIRET : 8 2 8 0 0 9 2 4 1 0 0 0 1 3

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12

Durée de l'exercice précédent * : 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3 (Exercice N clos le 31122024)	Net 4 (Exercice N-1 clos le 31122023)
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012		
		Autres*	014		016		
	Immobilisations corporelles*		028	207 574	030 107 871	99 703	132 844
	Immobilisations financières* (1)		040	6 190	042	6 190	6 190
	Total I (5)		044	**213 764**	048 **107 871**	**105 893**	**139 035**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060	55 600	062	55 600	142 935
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		241
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	85 124	070	85 124	68 811
		Autres * (3)	072	44 592	074	44 592	18 118
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	14 198	086	14 198	9 369
	Charges constatées d'avance *		092	534	094	534	262
	Total II		096	**200 049**	098	**200 049**	**239 737**
	Total général (I + II)		110	**413 813**	112 **107 871**	**305 942**	**378 772**

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	100	100
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	10	10
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	148 020	150 245
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	**3 624**	**(2 225)**
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	**151 754**	**148 130**
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	15 148	25 179
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		28 038
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	25 400	29 585
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 16 123)	172	73 180	86 043
	Comptes courants d'associés	173	3 460	24 797
	Autres dettes	175	37 000	37 000
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	**154 188**	**230 641**
	Total général (I + II + III)	180	**305 942**	**378 772**

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	6 175	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	5 061
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	18 318
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	16 000

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

2033B - Divers à réintégrer au31/12/2024

Libellé	Montant
Totalisation	

2033B - Divers à déduire au31/12/2024

Libellé	Montant
Totalisation	

DGFiP N° 2033-C2025

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS ABC REMORQUAGE**

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440 30 828	442	444	446 30 828	
	Installations générales agencements divers	450 18 723	452 8 546	454	456 27 270	
	Matériel de transport	460 168 827	462 409	464 22 533	466 146 702	
	Autres immobilisations corporelles	470 1 958	472 9 362	474 8 546	476 2 773	
Immobilisations financières		480 6 190	482	484	486 6 190	
TOTAL		490 **226 526**	492 **18 318**	494 **31 080**	496 **213 764**	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actifet reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial		495	497	498	499
Autres immoblisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530 22 949	532 2 810	534	536 25 760
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540 6 055	542 2 518	544	546 8 573
	Matériel de transport	550 56 672	552 26 413	554 11 586	556 71 499
	Autres immobilisations corporelles	560 1 815	562 224	564	566 2 039
TOTAL		570 **87 491**	572 **31 965**	574 **11 586**	576 **107 871**

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
				Cf. état 2033C-Détail
6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif* ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values Court terme * ⑤	Long terme 19 % ⑥	Long terme 15 % ou 12,80 % ⑦	Long terme 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5	22 533	11 586	10 948	16 000	5 053			
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578 **22 533**	580 **11 586**	582 **10 948**	584 **16 000**	586 5 053	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations		590	583	594	595
TOTAL					596 5 053	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : **SAS ABC REMORQUAGE** — Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montan à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp.	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agen-cements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	26 924
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis
Déficits imputés			983	3 624
Déficits reportables			984	23 300
Déficits de l'exercice			860	
Total des déficits restant à reporter			870	23 300

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	26 875
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	7 701
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

(5)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS ABC REMORQUAGE** Néant ☐ *

Exercice ouvert le : **01012024** et clos le : **31122024** Durée en nombre de mois **12**

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel *	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	400 127
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	**400 127**

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	84 733
Variation négative des stocks	145	87 335
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	71 687
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	2
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	**243 757**

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée **TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3**	137	**156 371**

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	117	156 371

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.

Mono établissement au sens de la CVAE	020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE			022	400 127
Effectifs au sens de la CVAE			023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026	
Période de référence	024		160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

⑥ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 82809241000013

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SAS ABC REMORQUAGE**

ADRESSE (voie) **12 avenue de l'Aérodrome**

CODE POSTAL **66240** VILLE **ST ESTEVE**

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTALISATION	905	1	TOTALISATION	906	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) **M** | Nom de famille **NOURINE** | Prénom(s) **Mohammed** | Nom d'usage | % de détention **100,00** | Nb de parts ou actions **100**

Naissance : Date **18091982** | N° département **66** | Commune **PERPIGNAN** | Pays **FRANCE**

Adresse : N° **1** | Voie **Boulevard des écoles** | Code postal **66390** | Commune **BAIXAS** | Pays **FRANCE**

Titre (2) | Nom de famille | Prénom(s) | Nom d'usage | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C G I)

N° de dépôt

⑦ FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFiP N° 2033-G 2025

1/0 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 82800924100013

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SAS ABC REMORQUAGE**

ADRESSE (voie) **12 avenue de l'Aérodrome**

CODE POSTAL **66240** VILLE **ST ESTEVE**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE **905**

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Egalité
Fraternité

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
(2025)
Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012024** et clos le **31122024** — Régime simplifié d'imposition [X] — Régime réel normal []

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe [] — Si PME innovante [] — Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) []

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	Adresse du siège social
SAS ABC REMORQUAGE	
SIRET **82800924100013**	
Adresse du principal établissement	**Ancienne adresse en cas de changement**
12 avenue de l'Aérodrome **66240 ST ESTEVE**	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante [] SIRET []

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d' identification de la société mère : []

B ACTIVITÉ

Activités exercées : **casse auto** — Si vous avez changé d'activité, cochez la case []

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal : 0 — Bénéfice imposable à 15% : [] — Déficit : []

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10% : []

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15% : [] — PV à long terme imposables à 19% : [] — PV exonérées (art 238 quindecies) : []

Autres PV imposables à 19% : [] — PV à long terme imposables à 0% : []

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle art. 44 sexies [] — Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A [] — Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art 44 octies A [] — Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies [] — Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies []

France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A [] — Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies [] — Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies [] — Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies [] — Autres dispositifs []

Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies []

Sociétés d'investissements immobiliers cotées [] — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) : [] — Plus-values exonérées relevant du taux de 15% : []

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI []

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts : []
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. : []

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5% : []

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé : ComptabiliteExpert

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
AXIOME NARBONNE 1 Avenue Gustave Eiffel 11100 NARBONNE Tél : 0468416262	Tél :
OGA/OMGA [] Viseur conventionné [] (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné : N° d'agrément :	Date : 15052025 Lieu : SAINT ESTEVE Qualité et nom du signataire : Président, M NOURINE Signature : M. Mohammed NOURINE

Examen de conformité fiscale (ECF) [] — ***prestataire :***

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD
(2025)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et date de clôture de l'exercice : **SAS ABC REMORQUAGE** — **31122024**

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus **(A préciser par nature sur les lignes e à h)**		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5 Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis		total (a à h)	

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8	
NOURINE Mohammed 1 Boulevard des écoles 66390 BAIXAS FRANCE	100	2024	12 254					

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2025)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SAS ABC REMORQUAGE**
et Date de clôture de l'exercice **31122024**

I	**DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J	**CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires,**abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2024,** montant total des bases brutes fiscales Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a*ter* et a*quater*)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K	**CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)**
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Egalité
Fraternité

N° 2069-RCI-SD
(2025)
Formulaire obligatoire

RÉDUCTION ET CRÉDIT D'IMPÔT DE L'EXERCICE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Au titre de l'année civile Néant ☐

Dénomination de l'entreprise	SAS ABC REMORQUAGE	N° Siren :828009241
Adresse	12 avenue de l'Aérodrome 66240 ST ESTEVE	

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés ☐ PME au sens communautaire ☐

Dénomination de la société mère		N° Siren :
Adresse		

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Réduction d'impôt en faveur du mécenat - Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siége est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont mt versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les org. agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (exploitations situées à Mayotte)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-32 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts»)

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

IV - MÉCÉNAT - Liste des bénéficiaires finaux

Pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit

(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SAS ABC REMORQUAGE	**82800924100013**	**5221Z**
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
12 avenue de l'Aérodrome **66240 ST ESTEVE**		

	I. Résultats de l'exercice	
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs *(tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)*	3 624
b	Dont plus-value nette à court terme *(tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)*	5 053
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice *(tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)*	3 624
B. Résultats relevants du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice *(pour les entreprises sousmises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)*	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI *(tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)*	
f	Dont moins-values à long terme ou deficits imputés au titre de l'exercice *(pour les entreprises sousmises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)*	

	II. Bénéfices soumis au taux réduit	
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € ou 42 500 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	42 500
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	

III. Bénéfices soumis au taux normal	
l Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%	
m Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065	

Déclaration des loyers professionnels

Déclaration des loyers au 1er janvier de l'année : 2024

Caractéristiques des locaux					
Local			Mise à jour permanente		
Référence du local Invariant du local	Précision sur l'adresse du local	Nouveau propriétaire du local	Mode d'occupation du local	Montant du loyer du local	Date de fin d'occupation du local
66172013273652 21Z0202559 661720132736	0012 AV DE L AERODROME A\11\00 66240 ST ESTEVE	LAGRIFFE MARIE	Locataire	31 711,00	

axiome

" Pour copie certifiée conforme à l'original -
La Présidence "

M. Mohammed NOURINE
Président

SAS ABC REMORQUAGE
12, Av. de l'Aérodrome - 66240 SAINT-ESTEVE
Tél. 06 20 06 55 13 - 04 48 89 70 73
SIRET 828 009 241 00013
Agréé SIV 96 055 Habilitation 207 529

AXIOME NARBONNE

1 Avenue Gustave Eiffel - 11100 Narbonne
Tél. : 04 68 41 62 62
axiomenarbonne@axiomeassocies.fr

axiomeassocies.fr

DIFFERENCE
afaq ISO 9001

Bilan Actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	30 828	25 760	5 069	7 879
	Autres immobilisations corporelles	176 745	82 111	94 634	124 965
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	15		15	15
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	6 175		6 175	6 175
	TOTAL (II)	213 764	107 871	105 893	139 035
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	55 600		55 600	142 935
	Avances et Acomptes versés sur commandes				241
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	85 124		85 124	68 811
	Autres créances	44 592		44 592	18 118
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	14 198		14 198	9 369
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	534		534	262
	TOTAL (III)	200 049		200 049	239 737
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	413 813	107 871	305 942	378 772

(1) dont droit au bail		
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an	6 175	6 175
(3) dont créances à plus d'un an		

Bilan Passif

		31/12/2024	31/12/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	100	100
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	10	10
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	148 020	150 245
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	3 624	(2 225)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	151 754	148 130
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	15 148	25 179
	Emprunts et dettes financières divers (3)	3 460	24 797
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		28 038
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 400	29 585
	Dettes fiscales et sociales	73 180	86 043
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	37 000	37 000
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	154 188	230 641
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	305 942	378 772

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	3 624,07	(2 224,59)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	149 127	202 604
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		

DÉTAIL BILAN

Détail de l'Actif

	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	105 893,26	34,61	139 034,81	36,71	(33 141,55)	-23,84
Installations techniques, matériel et outillage	5 068,80	1,66	7 879,00	2,08	(2 810,20)	-35,67
MATERIEL ET OUTILLAGE	30 828,49	10,08	30 828,49	8,14		
AMORTISSEMENT MATERIEL	(25 759,69)	-8,42	(22 949,49)	-6,06	(2 810,20)	-12,25
Autres immobilisations corporelles	94 634,01	30,93	124 965,36	32,99	(30 331,35)	-24,27
AGENCEMENTS INSTALLATIONS	27 269,60	8,91	18 723,20	4,94	8 546,40	45,65
MATERIEL DE TRANSPORT	146 702,33	47,95	168 826,66	44,57	(22 124,33)	-13,10
MATERIEL BUREAU ET INFORMATIQU	2 773,32	0,91	1 957,50	0,52	815,82	41,68
AMORTISSMT AGENCEMENT	(8 573,05)	-2,80	(6 055,00)	-1,60	(2 518,05)	-41,59
AMORTISSEMENT MAT DE TRANSPORT	(71 498,74)	-23,37	(56 672,00)	-14,96	(14 826,74)	-26,16
AMORTISSSEMENT MAT DE BUREAU	(2 039,45)	-0,67	(1 815,00)	-0,48	(224,45)	-12,37
Autres titres immobilisés	15,30	0,01	15,30			
TITRES IMMOBILISES	15,30	0,01	15,30			
Autres immobilisations financières	6 175,15	2,02	6 175,15	1.63		
CAUTION LOCAL	5 143,14	1,68	5 143,14	1,36		
CAUTION TERRAIN	1 032,01	0,34	1 032,01	0,27		
TOTAL III - Actif Circulant NET	200 048,94	65,39	239 736,83	63,29	(39 687,89)	-16,55
Marchandises	55 600,00	18,17	142 934,89	37,74	(87 334,89)	-61,10
STOCK PIECES	55 600,00	18,17	105 934,89	27,97	(50 334,89)	-47,51
STOCK REGUL			37 000,00	9,77	(37 000,00)	-100,00
Avances & acomptes versés sur commandes			241,30	0,06	(241,30)	-100,00
FRS - AVANCES ET ACOMPTES			241,30	0,06	(241,30)	-100,00
Créances clients et comptes rattachés	85 124,49	27,82	68 811,47	18,17	16 313,02	23,71
Collectif clients débiteurs	84 944,49	27,76	773,95	0,20	84 170,54	N/S
CLIENTS	180,00	0,06			180,00	
CLIENT - FACTURE A ETABLIR			68 037,52	17,96	(68 037,52)	-100,00
Autres créances	44 591,90	14,58	18 117,57	4,78	26 474,33	146,13
Collectif fournisseurs débiteurs			440,54	0,12	(440,54)	-100,00
FRS - AVOIRS NON PARVENUS	10 500,00	3,43	10 500,00	2,77		
Personnel - Rémunérations dues - 00044 - CALEIRAS	9,00				9,00	
IMPOTS SUR LES BENEFICES			500,00	0,13	(500,00)	-100,00
TVA/IMMOBILISATIONS	0,44				0,44	
TVA /AUT.BIENS SERV.DED 20%	876,69	0,29	624,03	0,16	252,66	40,49
TVA DED 10%	0,48				0,48	
TVA/ACH. CEE 20%	5 264,88	1,72			5 264,88	
TVA DED 5.5%	0,09				0,09	
CREDIT A REPORTER			2 553,00	0,67	(2 553,00)	-100,00
TVA COLLECTEE 20%	23 908,93	7,81			23 908,93	
TVA SUR FNP	531,39	0,17			531,39	
AUTRES CPTES DEB ET CRED DIVER	3 500,00	1,14	3 500,00	0,92		
Disponibilités	14 198,48	4,64	9 369,33	2,47	4 829,15	51,54
CREDIT AGRICOLE	13 998,48	4,58	5 444,84	1,44	8 553,64	157,10
CAISSE	200,00	0,07	3 924,49	1,04	(3 724,49)	-94,90
Charges constatées d'avance	534,07	0,17	262,27	0,07	271,80	103,63
CHARGES CONSTAT. D'AVANCE	534,07	0,17	262,27	0,07	271,80	103,63

Détail de l'Actif

	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Variations	%
TOTAL DU BILAN ACTIF	305 942,20	100,00	378 771,64	100,00	(72 829,44)	-19,23

Détail du Passif

	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	151 754,38	49,60	148 130,31	39,11	3 624,07	2,45
Capital Social ou individuel	100,00	0,03	100,00	0,03		
CAPITAL	100,00	0,03	100,00	0,03		
Réserve légale	10,00		10,00			
RESERVE LEGALE	10,00		10,00			
Autres réserves	148 020,31	48,38	150 244,90	39,67	(2 224,59)	-1,48
AUTRES RESERVES	148 020,31	48,38	150 244,90	39,67	(2 224,59)	-1,48
Résultat de l'exercice	3 624,07	1,18	(2 224,59)	-0,59	5 848,66	262,91
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	154 187,82	50,40	230 641,33	60,89	(76 453,51)	-33,15
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	15 147,96	4,95	25 178,95	6,65	(10 030,99)	-39,84
PRET 0000473289 FIN 2026	15 142,03	4,95	25 168,75	6,64	(10 026,72)	-39,84
INTERETS COURUS	5,93		10,20		(4,27)	-41,86
Emprunts et dettes financières divers	3 460,38	1,13	24 796,89	6,55	(21 336,51)	-86,05
C/C NOURINE MOHAMMED	3 460,38	1,13	24 796,89	6,55	(21 336,51)	-86,05
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			28 037,52	7,40	(28 037,52)	-100,00
CLIENT AVANCE VERSES			28 037,52	7,40	(28 037,52)	-100,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 399,74	8,30	29 585,00	7,81	(4 185,26)	-14,15
Collectif fournisseurs créditeurs	22 115,21	7,23	29 585,00	7,81	(7 469,79)	-25,25
FACTURES NON PARVENUES	3 284,53	1,07			3 284,53	
Dettes fiscales et sociales	73 179,74	23,92	86 042,97	22,72	(12 863,23)	-14,95
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	29 158,62	9,53	32 888,66	8,68	(3 730,04)	-11,34
Personnel - Rémunérations dues - 00012 - NOURINE M	5 600,00	1,83			5 600,00	
Personnel - Rémunérations dues - 00042 - LOPES SAB	1 411,80	0,46			1 411,80	
Personnel - Rémunérations dues - 00045 - DJEBIRI-D	845,77	0,28			845,77	
Personnel - Rémunérations dues - 00046 - BENDAHMAN	2 140,96	0,70			2 140,96	
DETTES PROV/CONGES PAYES	1 949,01	0,64	927,99	0,25	1 021,02	110,02
URSSAF	1 965,51	0,64	1 738,17	0,46	227,34	13,08
CAISSE DE RETRAITE NON CADRE	3 059,93	1,00	827,93	0,22	2 232,00	269,59
PREVOYANCE	61,96	0,02	1 029,68	0,27	(967,72)	-93,98
CHARGES SOC./CONGES A PAYER	262,14	0,09	111,71	0,03	150,43	134,66
FORMATION CONTINUE	2 929,79	0,96	2 929,79	0,77		
TAXE APPRENTISSAGE	823,61	0,27	823,61	0,22		
TVA COLLECTEE INTRACOMM	5 264,88	1,72			5 264,88	
TVA A DECAISSER	10 858,04	3,55	16 184,00	4,27	(5 325,96)	-32,91
TVA A REGULARISER			600,43	0,16	(600,43)	-100,00
AUTRES IMPOTS TAXES ASSIMILEES	6 847,72	2,24	27 981,00	7,39	(21 133,28)	-75,53
Autres dettes	37 000,00	12,09	37 000,00	9,77		
CLIENTS - AVOIR A ETABLIR	37 000,00	12,09	37 000,00	9,77		
TOTAL DU BILAN PASSIF	305 942,20	100,00	378 771,64	100,00	(72 829,44)	-19,23

axiome

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PERPIGNAN
Reçu le 08 DEC. 2025
1572

SAS ABC REMORQUAGE

82800924100013

12 avenue de l'Aérodrome

66240 ST ESTEVE

COMPTES ANNUELS

01/01/2024 au 31/12/2024

axiome

AXIOME NARBONNE

SAS ABC REMORQUAGE

SOMMAIRE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Rapport avec refus d'attester	*1*
BILAN	*2*
Bilan Actif	*3*
Bilan Passif	*4*
COMPTE DE RÉSULTAT	*5*
Compte de Résultat 1/2	*6*
Compte de Résultat 2/2	*7*
DETAIL DU BILAN	*8*
Détail de l'Actif	*9*
Détail du Passif	*11*
DÉTAIL COMPTE DE RÉSULTAT	*12*
Détail du Compte de Résultat	*13*
INTERCALAIRE GESTION	*16*
Détail des Soldes Intermédiaires	*17*
LIASSE	*20*
BIC-RS 2033 A - Bilan	*21*
BIC-RS 2033 B - Compte de résultat	*22*
2033B - Divers à réintégrer	*23*
2033B - Divers à déduire	*24*
BIC-RS 2033 C - Immobilisations Amortissements	*25*
BIC-RS 2033 D - Provisions Déficits	*26*
BIC-RS 2033 E - Valeur ajoutée	*27*
BIC-RS 2033 F - Composition du capital social /1	*28*
BIC-RS 2033 G - Filiales et participations /1	*29*
BIC - Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés	*30*
BIC - Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés	*31*
BIC - Déclaration 2065 BisSuite - Impôt sur les Sociétés	*32*
2069RCI - Réductions et crédits d'impôt	*33*
Taux réduit IS page 1	*34*
Déclaration des loyers professionnels / Page 1	*35*
Page de fin	*36*

Rapport avec refus d'attester

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SAS ABC REMORQUAGE** relatifs à l'exercice du **01/01/2024** au **31/12/2024**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	**305 942**	euros
Chiffre d'affaires :	**400 127**	euros
Résultat net comptable :	**3 624**	euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un examen limité ni un audit .

Dans le cadre de notre mission, nous avons relevé le(s) point(s) suivant(s) qui a (ont) une incidence significative sur la cohérence et la vraisemblance des comptes :

Sur la base de nos travaux, et compte tenu de l'incidence significative du (des) point(s) mentionné(s) au paragraphe ci-dessus, nous ne sommes pas en mesure d'attester la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Fait à NARBONNE
Le 29/10/2025

Signature

ABC REMORQUAGE
Société par action simplifiée (société à associé unique)
au capital de 100 euros
Siège social : 12 Avenue de l'aérodrome
66240 SAINTE ESTEVE
828 009 241 RCS PERPIGNAN

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU TRENTE JUIN DEUX MILLE VINGT CINQ

L'an deux mille vingt-cinq,
Le trente juin
A 20h00

M. Mohammed NOURINE, président, demeurant 1 Boulevard des écoles 66390 BAIXAS,

Propriétaire de la totalité des 100 actions d'un euro composant le capital social de la SAS ABC REMORQUAGE,

Associé unique et seul président de ladite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de président de la Société, M. Mohammed NOURINE, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024. La Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RÉSOLUTION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 3 624.07 euros de la façon suivante :

- Aux autres réserves pour un montant de 3 624.07 €.

Elles passeront ainsi de 148 020.31 Euro, à la somme de 151 644.38 Euros après affectation.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'associé unique prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Le Président de l'Assemblée
M. Mohammed NOURINE

"Pour copie certifiée conforme à l'original - la présidence"

SAS ABC REMORQUAGE
12, Av. de l'Aérodrome - 66240 SAINT-ESTEVE
Tél. 06 20 06 55 13 - 04 48 89 70 73
SIRET 828 009 241 00013
Agréé SIV 96 055 Habilitation 207 529